

SERVICE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A LA PERSONNE SSIAP 1

Objectif

Obtenir les domaines de compétence suivants :

- Mettre en application ses nouvelles connaissances pour assurer la sécurité des biens et des personnes dans les établissements recevant du public (ERP) et dans les immeubles de grande hauteur (IGH).

Méthode pédagogique

Alternance de théorie et de pratique. Démonstration des gestes et techniques et apprentissage par les stagiaires. Utilisation de matériel de simulation.

Cours en vidéo projection, expliqués et justifiés par le formateur.

Mise en place de pédagogie différenciée

Référence (s) :

Arrêté du 2 mai 2005

Intervenant :

Formatrices(eurs) déclarées(és) en Préfecture SSIAP 2 ou 3.

Points forts

Formation interactive, active et participative, remise de différents documents de travail.

Remise d'un livre de formation.

Remise de différents documents de travail.

Programme

Contenu de la formation :

Le contenu de la formation permet d'assurer aux participants les connaissances en termes de :

- Feu et ses conséquences
- Sécurité incendie
- Installations techniques
- Rôles et missions des agents de sécurité incendie
- Concrétisation des acquis (pratique)
- Entraînement aux questions d'examen (par QCM)

Rapport pratique / théorie :

- 1ère semaine : 20/80
- 2ème semaine : 80/20

Suivi et évacuation :

Evaluation formative tout au long de la formation permettant la remédiation.

Evaluation certificative par un examen pour évaluer les connaissances des participants, deux épreuves :

- Une épreuve écrite : QCM de 30 questions pour une durée de 30 minutes
- Une épreuve pratique : ronde avec anomalies et sinistre pour une durée de 15 minutes par stagiaire.

Administration :

Une feuille de présence est à signer par les stagiaires remise à chaque employeur.

Une attestation de participation est remise à chaque stagiaire et à l'employeur.

Formulaire d'évaluation par le stagiaire de la formation en fin de formation.

Evaluation sur notre site par le stagiaire et par l'entreprise du dispositif de formation.

FORMATION CERTIFIANTE

Organisation

Public : Toute personne souhaitant suivre la formation de SSIAP 1, quel qu'en soit le financement (personnel, CPF, employeur, Pôle Emploi...)

Accessibilité PMR : Prendre contact avec notre référent handicap Gisèle MARCASTEL

Prérequis : - Être titulaire d'une des attestations de secourisme : PSC1 de moins de 2 ans ou PSE1 ou 2 en cours de validité ou SST en cours de validité

- Être capable de retranscrire des anomalies sur la main courante (test le 1er jour)

- Être apte physiquement (certificat médical)

Effectif : De 6 à 12 personnes

Lieu : Au sein de l'entreprise avec un air extérieur (cours, parking, etc.) et une salle de formation, ou (autre lieu à définir ensemble)

Durée : 67 heures (9 jours consécutifs ou non) en présentiel - Il convient d'ajouter le temps nécessaire à l'examen le 10ème jour

Evaluation et validation : Une attestation de fin de formation.

Un diplôme pour les personnes ayant validé les épreuves de l'examen selon l'arrêté du 02 mai 2005.

Maintien et actualisation des compétences : - Pour les personnes en fonction de SSIAP 1, un recyclage est nécessaire avant 3 ans, pour les autres, prévoir une remise à niveau